

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 20\_161

L'an deux mille dix-vingt, le vingt-quatre juillet à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

**OBJET : DÉSIGNATION DES  
REPRÉSENTANTS AU SDES**

**Date de la convocation :** vendredi 17 juillet 2020

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Votants : 34</p> <p><b>Résultat du vote :</b></p> <p>Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Éric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Christian ALLEGRET à Pascal SERVAIS ; Christine SOURIS à Myriam CATTANEO ; Marylène GUIJARRO à Roger JOURNET ; Evelyne LABRUDE à Cédric VIAL ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Véronique MOREL ; Matthias LAVOLÉ à Bertrand PICHON MARTIN ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA</p>
--	--

**RAPPELANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein d'organismes extérieurs. Suite au renouvellement des conseillers communautaires il convient de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ces organismes.

**CONSIDÉRANT** la délibération du 11 avril 2019 actant l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de Savoie (SDES).

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est représentée au sein de cet organisme et dispose d'un siège de titulaire à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) ;

**CONSIDÉRANT** que cette commission, créée par le SDES conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte et visant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, présidée par le Président du SDES, regroupe le syndicat ainsi que l'ensemble des EPCI à fiscalité propre présents sur le territoire du SDES, à raison d'au moins un délégué par EPCI.

**Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'UNANIMITÉ :**

- **DÉSIGNE** comme représentant à la Commission Consultative Paritaire pour l'Energie (CCPE) du Syndicat départemental d'Energie de la Savoie :

<b>TITULAIRE</b>
Wilfried TISSOT

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 03 août 2020,

Le Président,  
Cédric VIAL

